



Direction générale territoires
Délégation Nantes
Service Aménagement
Voies Navigables

Affaire suivie par :
Philippe JAHAN
Tél. 02 40 13 11 20

Nantes, le 23 aout 2017

RIVIÈRE ERDRE

AVIS AUX USAGERS

- Origine** : Conseil départemental de Loire-Atlantique
Service Aménagement – Unité voies navigables
- Emplacement** : Tunnel Saint Félix - Nantes
- Date** : A partir de ce jour
- Fait à signaler** : **Détection automatique des petits bateaux**

Les usagers de l'Erdre sont informés que les petites embarcations transitant par le Tunnel Saint Félix ne sont pas systématiquement détectées par les cellules photoélectriques et ne sont ainsi pas prises en compte dans la gestion automatique du tunnel et ce, du fait du niveau bas de la rivière.

Il est donc recommandé à ce type d'embarcation de passer à faible vitesse dans le tunnel et de présenter une superstructure de plus de 1,00 m vis-à-vis du plan d'eau, et ce, sur toute la durée de la traversée.

Les usagers peuvent prendre contact avec l'écluse Saint Félix au **02 40 99 78 00** pour toute information complémentaire.

Pour le Chef du service aménagement

Le 24/8/17
Le Responsable de l'unité voies navigables

Philippe JAHAN